

RÉGIME DU RAEO POUR LE PERSONNEL OCCASIONNEL



GUIDE DU RÉGIME DU RAEO POUR LE PERSONNEL OCCASIONNEL

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le régime d'assurance du RAEO pour personnel occasionnel.

Le régime est offert et administré par le RAEO, un organisme à but non lucratif créé et gouverné par les quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario, et qui se consacre à servir les travailleurs du monde de l'éducation.

Vous pourrez en voir toutes les caractéristiques, notamment frais remboursables, exclusions et présentation des demandes de règlement, sur le site protégé du RAEO après votre inscription.

L'année de couverture va du 1^{er} septembre au 31 août. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent.

LE GUIDE

Ce guide a pour but de donner aux membres admissibles une vue sommaire du Régime du RAEO pour le personnel occasionnel. Il ne donne pas une description complète du régime. En cas de divergence entre ce guide et la brochure décrivant les garanties du régime, le contenu de la brochure aurait préséance.

LE RÉGIME DANS SON ENSEMBLE



Financement	✓	Votre employeur pourrait vous rembourser une partie de vos primes d'assurance maladie, dentaire, MMA et vie de base, selon les termes de l'entente conclue
	✓	En l'absence d'une entente, la participante ou le participant doit payer 100 % des primes
Qui est admissible	✓	L'admissibilité au régime dépend de l'entente conclue avec votre employeur
Participation	✓	Les assurances maladie, dentaire, MMA et vie de base sont facultatives pour tous les membres du personnel occasionnel
	✓	Vous devez prendre l'assurance vie et MMA de base pour obtenir l'assurance maladie et dentaire
	✓	L'assurance prend fin à la retraite ou à 70 ans, selon la première éventualité
Remboursement	✓	80 % (à moins d'indication contraire)

ASSURANCE VIE ET ACCIDENT DE BASE



Assurance vie de base (membre seulement)	✓	50 000 \$
	✓	Réduction de 50 % à 65 ans
	✓	Se termine à la fin du mois du 70 ^e anniversaire
	✓	Pas d'exonération de la prime
Assurance MMA de base (membre seulement)	✓	Montant équivalant à l'assurance vie de base
	✓	Se termine à la fin du mois du 70 ^e anniversaire
	✓	Pas d'exonération de la prime

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE



✓	Carte de paiement direct des frais de médicaments
✓	Liste de médicaments et médicaments essentiels au maintien de la vie
✓	Substitution obligatoire de médicaments génériques (équivalent thérapeutique le moins cher)
✓	Frais d'ordonnance maximaux de 8 \$
✓	Médicaments d'entretien – maximum de 6 frais d'ordonnance/12 mois/médicament
✓	Inclus dans l'indemnité globale de 20 000 \$ par année de couverture
✓	Fournitures pour diabétiques (frais raisonnables et habituels)
✓	Médicaments pour dysfonction sexuelle – 500 \$/année de couverture

SERVICES PARAMÉDICAUX (MAXIMUM PAR ANNÉE DE COUVERTURE)



✓	Inclus dans l'indemnité globale de 20 000 \$ par année de couverture	
✓	Maximum par visite selon les frais raisonnables et habituels par visite	
Chiropraticien	✓	Maximum de 500 \$*
Diététiste/nutritionniste	✓	Maximum de 300 \$*
Massothérapeute	✓	500 \$* (recommandation de médecin exigée)
Naturopathe	✓	Maximum de 300 \$*
Ostéopathe	✓	Maximum de 300 \$*
Physiothérapie	✓	Maximum de 500 \$*
Podiatrie/podologie	✓	Maximum de 300 \$*
Psychologue, thérapeute familial et travailleur social agréés	✓	Maximum de 500 \$
Orthophoniste, assistant en troubles de la communication	✓	Maximum de 300 \$

* La couverture pour la physiothérapie, la chiropractie, la massothérapie, l'ostéopathie, la naturopathie et les services d'un podiatre, podologue, diététiste ou nutritionniste est combinée pour un maximum global de 1 000 \$ par année de couverture.

- ✓ Remboursement de 100 %
- ✓ Examens de la vue, lunettes, lentilles cornéennes et interventions au laser : total de 300 \$ toutes les 2 années de couverture
- ✓ Inclus dans l'indemnité globale de 20 000 \$ par année de couverture

FRAIS D'HOSPITALISATION

- ✓ Remboursement de 100 %
- ✓ Hospitalisation en chambre à deux lits
- ✓ Inclut les frais de chambre à deux lits dans un établissement admissible au RASO
- ✓ Inclus dans l'indemnité globale de 20 000 \$ par année de couverture

FOURNITURES ET SERVICES MÉDICAUX

- ✓ Inclus dans l'indemnité globale de 20 000 \$ par année de couverture

Services d'ambulance	✓	Transport à l'établissement le plus proche ✓ Ambulance aérienne comprise
Indemnité pour prothèses auditives	✓	1 000 \$/5 années de couverture
Orthèses	✓	350 \$/année de couverture
Chaussures orthopédiques (sur mesure)	✓	Maximum de 350 \$/année de couverture
Chaussures orthopédiques (de série)	✓	Modifications et ajustements compris, sous réserve des frais raisonnables et habituels; coût des chaussures exclu
Soins infirmiers particuliers	✓	10 000 \$/année de couverture
Bas de soutien	✓	6 paires/année de couverture
Prothèses capillaires	✓	Maximum de 500 \$ à vie

ASSURANCE DENTAIRE

- ✓ L'assurance dentaire a un maximum global de 2 000 \$ par année de couverture pour toutes les garanties dentaires admissibles

Guide des tarifs	✓	Guide des tarifs de l'année précédant l'année en cours dans la province de domicile
Soins dentaires de base	✓	80 % – examen buccal, radiographies, obturations, autres ✓ Examens périodiques aux 9 mois ✓ Examen complet et radiographies de la bouche aux 24 mois
Parodontie et endodontie	✓	80 % – traitements radiculaires et services connexes ✓ 80 % – détartrage, aplanissement des racines, traitement des gencives, etc. ✓ 10 unités/année de couverture en tout pour le détartrage et l'aplanissement des racines
Restaurations majeures/dentiers	✓	50 % – ponts, couronnes, dentiers, implants, incrustations et onlays ✓ Un remplacement de couronnes, onlays ou dentiers aux 5 années de couverture ✓ Maximum pour implants : coût du traitement équivalent le moins cher

PRIMES MENSUELLES (1) (2) (3)

Garantie	Coût mensuel (TVP comprise)		Coût mensuel (TVP non comprise)	
	Couverture individuelle	Couverture familiale	Couverture individuelle	Couverture familiale
Assurance vie et MMA de base	17,00 \$	17,00 \$	15,74 \$	15,74 \$
Maladie	151,98 \$	379,95 \$	140,72 \$	351,81 \$
Dentaire	74,04 \$	185,11 \$	68,56 \$	171,40 \$

1. Les primes peuvent changer et, lorsque indiqué, comprennent la taxe de vente provinciale (TVP) pour les résidents de l'Ontario.
2. Votre employeur/conseil scolaire pourrait payer une partie des primes; cela dépend des termes de l'entente conclue avec votre employeur.
3. Assurance vie et MMA de base offertes au membre uniquement. On doit y souscrire pour avoir le droit d'obtenir l'assurance maladie et dentaire.



LE RÉGIME EST ADMINISTRÉ PAR LE RAE0

www.raeo.com
1-866-783-6847